

**Sujet :** [INTERNET] TR: enquête publique METHABAZ  
**De :** "> mairiedebourgogne (par Internet)" <mairiedebourgogne@orange.fr>  
**Date :** 17/07/2018 16:37  
**Pour :** <ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr>

Bonjour,

Comme vu avec Monsieur GRANJON, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un mail a sujet de la méthanisation, pour prise en compte dans vos fichiers.

Restant à votre disposition,

Cordialement,

Gaëlle KROMER – Secrétaire de mairie  
Commune de BOURGOGNE-FRESNE  
2 place de la Mairie- 51110 BOURGOGNE  
Tel : 03.26.97.50.56

**De :** danielle lemoine [mailto:jpldan@yahoo.fr]  
**Envoyé :** mardi 17 juillet 2018 16:07  
**À :** Mairie de Bourgogne <mairiedebourgogne@orange.fr>  
**Cc :** Jean Paul LEMOINE <lemoine51075@gmail.com>  
**Objet :** enquête publique METHABAZ

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je me permets de vous adresser ce mail pour vous exposer mes remarques sur le "futur et éventuel" projet d'unité de méthanisation sur la commune de BOURGOGNE-FRESNE.

Compte tenu des nuisances dont nous faisons déjà l'objet, ce projet de méthanisation à l'endroit où il doit être installé n'est pas de bonne initiative. De quelles nuisances parlons nous:

👉 **la situation géographique du lieu**==>à 500 mètres des habitations.

👉 La physionomie d'une unité de méthanisation n'est pas très esthétique dans le paysage.

👉 D'après les différents sapiteurs, le site sera installé sur une nappe phréatique. Dans le cas d'incident ou d'accident sur le site, par le reversement d'une cuve par exemple, que deviendra la nappe phréatique par contamination dues aux infiltrations? Dans ce cas précis, sera-t-on averti ? Si oui, en temps et en heure?????? Je rappelle également qu'une rivière souterraine toute proche alimente également la rivière "SUIPPE" qui elle-même alimente les champs captant.

👉 **Les nuisances sonores:** avec la sucrerie de BAZANCOURT, lors de la période des betteraves, un camion passe toutes les 2 minutes. (Je suis bien placée pour le savoir car j'habite en haut de la rue de la Libération).

👉 Avec la méthanisation, compte tenu du tonnage exploité (limité sur le papier mais pas réellement parait-il), combien de camions vont s'ajouter aux autres??

👉 Récemment, la nouvelle de l'implantation d'une usine de BIOMASSE à BAZANCOURT est arrivée. Combien de camions supplémentaires ??? Il sera indispensable de faire une programmation des transports avec la future usine de Biomasse pour une déviation en ouverture et en construction le plus tôt possible.

👉 Encore une nouvelle nuisance sonore dont on n'a pas parlé: le BIP sonore obligatoire sur les engins de chantier ou véhicules...toute la journée sera insupportable.

👉 Le bruit fait par les 2 torchères sera aussi Insoutenable;

👉 **Parlons maintenant des nuisances nocives à la santé des personnes:** quels risques pour la santé avec toutes ces émanations d'hydrogène sulfuré ( je vous laisse apprécier les odeurs d'œuf pourri), les rejets de gaz, et puis connaît-on la manière dont seront transportées ces matières ? dans des camions non fermés?...

**Et l'environnement :** la faune, la flore... les parasites comme les rats, les souris, les moustiques, les mouches vont arriver en grand nombre....Pendant la période de la moisson, on est déjà gratifié par bon nombre de TAONS, mouches et autres guêpes...

Ce que je souhaite, c'est que ce site agricole soit géré par un "INGENIEUR AGRONOME AVEC COMPETENCES ENVIRONNEMENTALE ET METHANISATION". Il ne faut pas oublier non plus la maintenance permanente pour le bon fonctionnement du matériel, être vigilant sur l'usure, prévoyant sur les dysfonctionnements qui peuvent être identifiés avant la panne...

Cette unité de méthanisation sera -t-elle classée ATEX (atmosphère explosive)???

Je souhaite et j'espère que le site sera surveillé en permanence et que des astreintes seront instaurées;

Un dernier point: quelle sera la valeur à la revente de nos habitations dans un tel contexte ???

Recevez, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes sincères salutations.

Danielle LEMOINE  
8 rue de la Libération  
51110 BOURGOGNE